

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 287-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.358

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –



Augmentation des cas de démence – des malades toujours plus jeunes – que prévoit le canton ?

La part de personnes frappées de démence augmente : 21 160 personnes en sont atteintes dans le canton de Berne, ce qui représente deux pour cent des Bernoises et des Bernois. Dans les années à venir, la part de population atteinte augmentera fortement.

On observe actuellement une augmentation du nombre de cas de démence chez les personnes de moins de 65 ans. Dans ce cas de figure, les personnes atteintes et leurs proches sont confrontés à des difficultés spécifiques, surtout si les deux partenaires sont en âge de travailler et que leurs enfants sont toujours en formation.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. La Stratégie nationale en matière de démences s'articule autour de neuf objectifs répartis en quatre champs d'action. Pour quels objectifs le canton de Berne a-t-il déjà pris des mesures ?
2. Dans quels domaines le canton identifie-t-il des besoins d'action supplémentaires ?

3. D'après les données statistiques cantonales relatives à l'évolution démographique, le nombre de personnes âgées au sein du canton augmentera fortement au cours des prochaines années. Combien de nouveaux cas de démence (incidence) le canton prévoit-il dans les prochaines années ?
4. Quelles mesures prévoit-on de prendre au vu de l'augmentation de l'incidence de la démence ?
5. Quelle est l'offre mise à la disposition des personnes atteintes de démence dans le canton (cliniques de la mémoire, hôpitaux de soins aigus, autres formes de logement, groupes de soutien, offres d'accueil temporaire, et au niveau des communes : organisations d'aide et de soins à domicile, unités spécialisées dans les établissements médico-sociaux) ? Comment ces différentes offres sont-elles coordonnées pour aider les proches aidants et leur garantir le soutien nécessaire ?
6. Quelles offres de soutien s'adressent aux personnes atteintes plus jeunes et à leurs familles, et quelles solutions financières sont prévues à cette fin ?

Destinataire

- Grand Conseil